

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 16 novembre 2012

Service instructeur
Service de l'Environnement et de l'Agriculture

N° CP-2012-11-6-8

Service consulté

**REPARTITION DES AIDES DE MINIMIS 2012
DANS LE CADRE DU PROTOCOLE DE GESTION COLLECTIVE
DE LA ZONE D'ACTION PRIORITAIRE SUD
RELATIVE A LA PRESERVATION DU GRAND HAMSTER
C751**

Résumé : Le Conseil Général a co-signé en 2009 la convention cadre relative à la préservation du Grand Hamster. Nous avons accepté de nous engager sur 4 ans dans le soutien aux agriculteurs pour la mise en place de cultures favorables au Grand Hamster. A ce titre, l'engagement financier du Conseil Général en 2012 s'élèvera à 14 810 €.

L'évolution des différentes populations de Grand Hamster en Alsace est particulièrement critique. A ce sujet, la France doit répondre à une mise en demeure de la Commission européenne de préservation de l'espèce. Ainsi un groupe de travail a élaboré un protocole d'accord pour la gestion collective relative à la préservation du Grand Hamster dans la Zone d'Action Prioritaire (ZAP) dite « Sud », à cheval sur les deux départements alsaciens et qui comprend une partie des bans des communes de JEBSHEIM, GRUSSENHEIM (68) et ELSENHEIM (67).

L'Etat, les organisations professionnelles agricoles ainsi que les deux Départements alsaciens ont signé ce protocole qui a notamment pour objet la mise en place d'un programme d'actions d'urgence en faveur du grand hamster par le maintien de cultures et de pratiques culturales adaptées à la biologie de cette espèce, ainsi que des mesures d'accompagnement.

Entre autres, les organisations professionnelles agricoles doivent s'assurer de la présence annuelle d'au moins 22 % de cultures favorables au Grand Hamster à l'intérieur de la ZAP dite « Sud » (544 hectares pour le Haut-Rhin) dont au moins 2 % de culture de luzerne.

Un soutien financier dans le cadre des aides directes agricoles dites de « minimis » est accordé à l'ensemble des agriculteurs participant au programme :

- 1 000 €/ha/an pour la culture de la luzerne ;
- 200 €/ha/an pour la culture de céréales à paille d'hiver.

Le financement annuel est théoriquement assuré à 50 % par l'Etat (Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire) et à 50 % par les Départements selon la localisation du siège de l'agriculteur. Toutefois, la forte implication des agriculteurs fait que le budget alloué par le Conseil Général ne permet pas de respecter strictement ce ratio.

Ainsi, les crédits du Conseil Général seront répartis entre 9 exploitants selon le tableau récapitulatif qui figure en annexe. L'Etat prendra à sa charge tous les autres contrats, correspondant à un montant de 16 994 €.

Ce dispositif représente ainsi pour le Département du Haut-Rhin une dépense totale de 14 810 € correspondant à 11,72 ha de luzerne et 16,40 ha de céréales à paille sous contrat.

J'ai été autorisé à signer les contrats individuels correspondant aux aides de « minimis » lors de la Commission Permanente du 6 novembre 2009.

Je vous propose donc de verser les subventions correspondantes aux agriculteurs sur la base du tableau récapitulatif annexé à ce rapport.

La somme sera prélevée sur le Programme C751 au chapitre 65 - Fonction 738 - Nature 6574.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with the letters 'u' and 'n' visible below the vertical line.

Charles BUTTNER

ZAP Sud Haut-Rhin - Bilan de l'animation 2012

contrats ZAP 68 - 2012

indemnité à l'hectare 1 000 € 200 €

N° SIRET	N° PACAGE	Type	Exploitants 2012				ZAP			Coût total du contrat ZAP	financeurs 2012	Rappel financeurs 2011
			Dénomination (en gras = nouveaux contrat ZAP 2012)	CP	Commune	Surface Luzerne Contrat ZAP	Surface Céréales à paille Contrat ZAP	Contrat ZAP actifs 2011				
39 412 708 800 018	68 004 401		BLATZ Brigitte	68320	Grussenheim	2,00	4,68	1	2 936 €	CG68	CG68	
48 225 787 000 014	68 021 378		DURR Hubert	68320	Jebsheim							
41 183 381 700 017	6 822 328		BALTZINGER Christian	EARL Au Château d'eau	68320	Jebsheim						
35 016 759 900 017	68 010 466		Monsieur le gérant	EARL BALTZINGER JD	68320	Jebsheim		2,08	416 €	CG68	CG68	
	35 046 150		Monsieur le gérant	EARL BENTZ	35450	Dourdain	2,50		2 500 €	CG68	CG68	
51 170 828 100 015	68 158 553		Monsieur le gérant	EARL HABERKORN	68320	Grussenheim						
42 389 006 000 019	68 154 992		Monsieur le gérant	EARL HAUMESSER Gérard	68320	Grussenheim		9,16	1 832 €	CG68		
37 953 931 500 018	68 011 309		Monsieur le gérant	EARL de l'Hirondelle	68320	Widensolen	2,00		2 000 €	DREAL	DREAL	
45 087 839 200 015	68 158 099		Monsieur le gérant	EARL des Laitières	68320	Muntzenheim						
			Monsieur le gérant	EARL du Marik	68320	Jebsheim						
			Monsieur le gérant	EARL du Mauchen	68320	Grussenheim						
40 985 559 000 017	68 022 299		Monsieur le gérant	EARL HENNY	68320	Jebsheim						
33 518 583 100 013	68 010 390		Monsieur le gérant	EARL KLINGER	68280	Andolsheim						
41 931 954 600 018	68 154 183		Monsieur le gérant	EARL STRAUDEL	68320	Grussenheim		6,27	1 254 €	DREAL	DREAL	
48 355 148 700 018	68 157 168		Monsieur le gérant	GAEC HUSSER	68320	Muntzenheim						
			GOETZ Lucien		67600	Hilsenheim	2,83		1 498 €	contrat Lidl		
39 510 330 200 018	68021546		HAUMESSER Christian		68600	Obersaasheim						
39 510 280 900 013	68 021 372		HAUMESSER Marc		68320	Grussenheim						
	68 021 375		HEILTZER Annick		68320	Jebsheim						
50 834 752 300 013	68 158 114		HERQUE Andrée		68320	Grussenheim		2,38	476 €	DREAL	DREAL	
41 105 031 300 021	68 022 345		HUG Willy		68320	Jebsheim	1,24		1 240 €	DREAL	DREAL	
			HUSSER Christian		68320	Jebsheim						
50 499 401 300 010	68 007 833		KLEIN Jean-Paul	EARL du Tilleul	68320	Jebsheim					DREAL	
	68 020 959		KLIPFEL Régine		68320	Grussenheim	2,00		2 000 €	DREAL	DREAL	
			MADER Etienne		67390	Elsenheim						
41 226 683 500 021	68 007 865		MAURER Wally	EARL Haller	68320	Jebsheim		4,79	958 €	DREAL	DREAL	
40 833 198 100 014	68 021 283		MEYER Daniel		68320	Muntzenheim						
41 981 415 700 014	68 021 371		MULLER François		68320	Grussenheim	1,00		1 000 €	DREAL	DREAL	
50 151 199 200 015	68 157 924		OBERLIN Ginette		68320	Muntzenheim						
38 390 143 600 014	68 010 156		OBRECHT Roger		68320	Jebsheim						
49 418 386 600 016	68 008 006		RITZENTHALER Alfred		68320	Jebsheim	2,00		2 000 €	CG68	CG68	
40 535 641 100 026	68 007 993		RITZENTHALER Pierre		68320	Jebsheim	0,72		720 €	CG68	CG68	
			Monsieur le gérant	SCEA FEUERBACH	68320	Muntzenheim						
51 060 720 300 013	68 158 166		RIEG Albert	SCEA HIPPENMATTE	68320	Jebsheim	1,6	10,86	3 772 €	DREAL	DREAL	
41 024 859 500 010	68 022 349		Monsieur le gérant	SCEA STINNER HAENLIN								
41 818 612 800 017	68 155 832		Monsieur le gérant	SCEA STRAUDEL AMAND	68320	Grussenheim	2,5		2 500 €	CG68	CG68	
51 889 624 600 015	68 158 335		SCHWEIN Laurent		68320	Grussenheim		6,49	1 298 €	DREAL		
47 799 033 700 016	68 156 825		STALTER Josiane		68320	Grussenheim	2,34		2 340 €	DREAL	DREAL	
42 056 244 900 017	68 004 521		SUTTER Sylvain		68320	Grussenheim						
	68 158 975		SUTTER Sylvain	SCEA La Rose des Vents	68320	Grussenheim		0,48	96 €	CG68		
	68 006 019		PEROD Georges		68000	Colmar		3,28	656 €	DREAL		
39 329 918 500 016	68 010 212		ZIMMERLIN Pierre		68320	Jebsheim	2,00		2 000 €	CG68	CG68	
TOTAL							24,73	50,47	21	33 492 €		

plafonné à 2746€ pour ne pas dépasser le plafond des 7500€ sur 3 ans

Vu et conforme au cahier des charges, bon pour paiement

	luzerne	paille		
Contrats ZAP DREAL :	10,18Ha	34,07Ha	11 contrats	16 994 €
Contrats ZAP CG68 :	11,72Ha	16,4Ha	9 contrats	15 000 €
Autres :	13,57Ha	8,78Ha	1 contrats	1 498 €
	35,47	59,25	21 contrats	33 492 €
surface totale cultures ZAP Sud	562,87			
% de cultures favorables 2011	6,30%	10,53%		
Total % cultures favorables 2011	16,83%			

A Colmar le 19/11/2012
Le Chef du bureau Nature, Chasse, Forêt et Politique des Déchets

Christophe KAUFFMANN

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 NOVEMBRE
2012

**Programme agrienvironnemental
PROGRAMME 2012**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
PAE03847	BLATZ BRIGITTE - GRUSSENHEIM Contrat minimis Grand Hamster	2 746,00
PAE03848	EARL BALTZINGER - JEBSHEIM Contrat minimis Grand Hamster	416,00
PAE03855	EARL BENTZ Contrat minimis Grand Hamster	2 500,00
PAE03861	EARL HAUMESSER Contrat minimis Grand Hamster	1 832,00
PAE03856	RITZENTHALER ALFRED Contrat minimis Grand Hamster	2 000,00
PAE03857	RITZENTHALER PIERRE Contrat minimis Grand Hamster	720,00
PAE03858	SCEA STRAUDEL AMAND Contrat minimis Grand Hamster	2 500,00
PAE03860	SCEA LA ROSE DES VENTS Contrat minimis Grand Hamster	96,00
PAE03859	ZIMMERLIN PIERRE - JEBSHEIM Contrat minimis Grand Hamster	2 000,00

Total	14 810,00
-------	-----------